



INTERLIGUE Q.B.C.

RÈGLEMENTS

Table des matières

1.	Règlements.....	3
1.1	Manquement aux règlements	3
2.	Organisation.....	3
2.1	Classification et demande de reclassification.....	3
2.2	Uniforme des équipes.....	3
2.3	Gestion des plages horaires.....	3
2.4	Saisie des feuilles de pointage.....	4
3.	Saison régulière.....	4
3.1	Liste des équipes.....	4
3.2	Nombre maximal de parties.....	4
3.3	Calendrier de la saison régulière.....	4
3.4	Annulation d'une partie.....	5
3.5	Classement des équipes.....	5
3.6	Départage d'égalité au classement.....	5
3.7	Participation des équipes à des activités externes à QBC.....	5
4	Déroulement des parties.....	5
4.1	Temps de glace maximal des parties.....	5
4.2	Temps de jeu.....	6
4.3	Période de réchauffement, de repos et temps d'arrêt.....	6
4.4	Particularités sur le déroulement d'une fin de partie déséquilibrée.....	6
4.5	Nombre minimal de joueurs.....	6
4.6	Retard d'un joueur à une partie.....	7
4.7	Feuille de pointage.....	7
4.8	Arbitrage.....	7
4.9	Arrêt d'un match.....	7
5	Tournoi de fin de saison.....	8
5.1	Formule et position de départ.....	8
5.2	Identification des équipes locale et visiteuse.....	8
5.3	Temps de glace.....	8
5.4	Temps de jeu.....	8
5.5	Temps d'arrêt.....	8
5.6	Particularités sur le déroulement d'une fin de partie déséquilibrée.....	8
5.7	Arbitrage.....	8
5.8	Surfaçage.....	8
5.9	Présence obligatoire.....	9
5.10	Partie annulée.....	9
5.11	Cartable d'équipe.....	9
5.12	Villes hôtes.....	9
5.13	Diffusion des résultats de parties.....	9
6.	Championnats régionaux.....	9

1. Règlements

Tous les règlements de Hockey Canada, Hockey Québec et Hockey Québec Chaudière-Appalaches s'appliquent aux activités de l'Interligue Q.B.C. (ci-après QBC) et, en cas de disparité, ont préséance sur les présents règlements.

Le présent cadre réglementaire s'applique aux activités de QBC et doit être respecté par toutes les organisations qui en sont membres et toutes les équipes des organisations membres qui participent aux activités de QBC.

1.1 Manquement aux règlements

Toute organisation qui contrevient à l'un ou plusieurs des présents règlements ou qui se voit imposer plus d'une amende au cours d'une même saison et, après avoir reçu un avertissement écrit de la part du président, contrevient de nouveau à un règlement ou reçoit une amende, pourrait se voir imposer par le Bureau des gouverneurs d'autres sanctions allant jusqu'à l'expulsion de la ligue.

2. Organisation

Les organisations membres ont l'obligation de faire participer l'ensemble des équipes d'une même division aux activités de saison régulière et du tournoi de fin de saison de QBC.

2.1 Classification et demande de reclassification

La classification des équipes de chaque organisation membre doit respecter les règlements administratifs de Hockey Québec.

Une organisation membre peut présenter une demande de reclassification, d'une ou plusieurs équipes, applicable uniquement aux activités de QBC Cette demande doit être acheminée par écrit ou par courriel au vice-président au plus tard le 15 septembre pour être applicable dès le début de la saison ou au plus tard le 15 octobre pour être applicable lors de la seconde moitié de la saison.

Le Bureau des gouverneurs se réserve le droit de réviser cette décision pour le tournoi de fin de saison.

2.2 Uniforme des équipes

Toutes les équipes doivent posséder deux ensembles de chandails portant chacun un numéro unique clairement visible : un de couleur pâle pour les parties disputées en tant qu'équipe visiteuse, et un de couleur foncée pour les parties disputées en tant qu'équipe locale.

Les bas doivent être identiques pour un joueur et les paires de bas de chaque joueur d'une équipe doivent être également identiques et s'apparenter aux couleurs du chandail. À compter du 1er décembre de chaque saison, un joueur qui contrevient à ce règlement ne pourra participer au match.

Lors des parties de la saison régulière et du tournoi de fin de saison, chaque joueur doit porter le chandail avec le numéro identifié sur le formulaire d'enregistrement d'équipe. Si celui-ci porte un numéro différent de façon exceptionnelle, les officiels doivent être informés du changement et celui-ci doit apparaître sur la feuille de pointage. Le registraire-statisticien doit être informé si le numéro du joueur change définitivement au cours d'une saison.

2.3 Gestion des plages horaires

Chaque organisation membre doit mettre à la disposition de QBC les plages horaires en quantité suffisante pour permettre la planification des parties locales de ses équipes, et ce, aux dates déterminées par le bureau des gouverneurs. Chaque organisation doit s'assurer qu'elle est en mesure de le faire à l'aide des outils de gestion utilisés par le responsable du calendrier de QBC.

Afin de maintenir la pérennité des opérations, un minimum de deux (2) personnes par organisation membre doit connaître le fonctionnement de l'outil logiciel nécessaire à cette tâche.

Tout délai à remettre les plages horaires à la disposition de QBC entraînera une amende de cinquante dollars (50 \$) à l'organisation fautive.

2.4 Saisie des feuilles de pointage

Chaque organisation membre est responsable de saisir les feuilles de pointage de chacune des parties locales de ses équipes. Chaque organisation doit s'assurer qu'elle est en mesure de le faire à l'aide des outils de gestion utilisés par le registraire-statisticien de QBC. Afin de maintenir la pérennité des opérations, un minimum de deux (2) personnes par organisation membre doit connaître le fonctionnement de l'outil logiciel nécessaire à cette tâche.

Une copie numérisée de la feuille de pointage doit être acheminée par courriel au registraire et statisticien de QBC dans les dix (10) jours suivant la date de la partie. Les originaux des feuilles de pointage de chaque partie locale de la saison régulière et du tournoi de fin de saison doivent être conservés par l'organisation membre jusqu'à la fin de la saison suivante.

L'organisation qui néglige de transmettre une feuille de pointage dans les délais prescrits se verra imposer les amendes suivantes :

- D'un à dix jours de retard : dix dollars (10 \$) par feuille
- Onze jours et plus de retard : vingt dollars (20 \$) par feuille

3. Saison régulière

3.1 Liste des équipes

Les organisations membres doivent faire parvenir au registraire-statisticien de QBC la liste des équipes par écrit ou par courriel au plus tard le 15 septembre.

Tout délai à remettre la liste des équipes au registraire-statisticien de QBC entraînera une amende de cinquante dollars (50 \$).

3.2 Nombre maximal de parties

Le nombre maximal de parties prévues au calendrier de la saison régulière doit respecter le tableau suivant :

Division	Nombre maximal de parties
Novice	18
Atome	22
Pee-wee	24
Bantam	24
Midget	24
Junior	24

3.3 Calendrier de la saison régulière

Le calendrier de la saison régulière respecte les paramètres présentés dans le tableau suivant :

Division	Début	Fin
Novice	À la deuxième fin de semaine de novembre	Avant les championnats régionaux
Atome	Une semaine après les divisions Pee-Wee à Junior	
Pee-wee à Junior	Début octobre	

Aucune partie ne sera planifiée entre le 24 décembre et le 2 janvier.

3.4 Annulation d'une partie

Toute équipe doit participer à toutes les parties prévues au calendrier publié. Seule la fermeture d'un aréna ou des conditions routières impraticables confirmées par le président de QBC pourra justifier l'annulation d'une partie. Toute partie annulée pourra être reprise dans les meilleurs délais.

3.5 Classement des équipes

Si une situation particulière survient empêchant l'atteinte du nombre maximal de parties spécifié à l'article 3.2 le classement des équipes de la ou les division(s) concernée(s) se fera selon le nombre de points accumulés divisé par le nombre de points possibles selon le nombre de parties jouées.

3.6 Départage d'égalité au classement

À la fin de la saison régulière, s'il y a égalité à une position quelconque au classement général, la règle de départage utilisée sera la suivante :

- Le plus grand nombre de victoires au cours de toute la saison régulière ;
- Le moins grand nombre de défaites au cours de toute la saison régulière ;
- Le meilleur différentiel de buts (pour vs contre) au cours de toute la saison régulière ;
- L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu ;
- Le résultat d'une partie additionnelle à être tenue si la première position est en jeu ;
- Un tirage au sort réalisé lors d'une rencontre du Bureau des gouverneurs.

3.7 Participation des équipes à des activités externes à QBC

QBC permet à chaque organisation membre de protéger pour chacune de ses équipes atome à junior, trois (3) plages d'une semaine chacune, afin de permettre à celles-ci de participer à des tournois ou activités externes à QBC. Cependant, une de ces trois (3) protections doit obligatoirement se tenir avant le 1er janvier, et toutes les périodes protégées doivent être terminées avant le début du tournoi de fin de saison.

En ce qui concerne la division novice, les organisations membres sont autorisées à protéger un maximum de deux (2) plages d'une semaine pour la participation de ses équipes à des tournois, festivals ou activités externes à QBC. Les périodes protégées doivent être terminées avant le début du tournoi de fin de saison.

La liste des protections doit être acheminée au responsable du calendrier de QBC sur le formulaire prévu à cette fin par le gouverneur de l'organisation membre dès que possible, et au plus tard avant le 1er novembre.

Tout délai à remettre la liste des protections au responsable du calendrier de QBC entraînera un refus.

4 Déroulement des parties

4.1 Temps de glace maximal des parties

Le temps de glace maximal des parties prévues au calendrier de la saison régulière doit respecter le tableau suivant. Ce temps de glace se mesure de l'entrée du premier joueur sur la glace et exclut le temps de surfacage de la patinoire effectué après la partie

Division	Temps de glace maximal des parties
Novice	65 minutes
Atome à junior	80 minutes

4.2 Temps de jeu

Le temps de jeu est chronométré et chaque période a la durée indiquée dans le tableau suivant :

Division	Période 1	Période 2	Période 3
Novice	12 minutes	12 minutes	Voir ci-dessous
Atome à Junior	15 minutes	15 minutes	

Pour toutes les parties de saison régulière de QBC, le temps de jeu de la 3^e période est déterminé en fonction du temps de glace maximal selon le principe suivant : l'arbitre en charge, après avoir vérifié le temps restant du temps de glace maximal alloué, détermine la durée de la troisième (3^e) période en effectuant le calcul suivant :

(temps restant en minutes divisé par 2) + 5 minutes.

Cependant, le temps maximal de la troisième (3^e) période ne doit jamais excéder vingt (20) minutes.

4.3 Période de réchauffement, de repos et temps d'arrêt

La période de réchauffement avant le début des parties est d'une durée de trois (3) minutes.

Une période de repos d'une (1) minute sera permise entre chacune des périodes.

Aucun temps d'arrêt à la demande des entraîneurs n'est autorisé.

4.4 Particularités sur le déroulement d'une fin de partie déséquilibrée

Le tableau suivant présente les particularités qui seront appliquées par les officiels de la partie lorsqu'un déséquilibre marqué par un écart de buts prononcés est constaté entre les deux équipes une fois la deuxième (2^e) période complétée.

Divisions	Écart de buts	Particularités
Novice à Bantam	7	Le reste de la partie n'est plus chronométré.
Novice et Atome	10	Le résultat de la partie est officialisé, et la feuille de pointage est fermée à l'exception de l'enregistrement des punitions. Le tableau indicateur est remis au pointage de 0-0. Les joueurs continuent cependant de jouer jusqu'à ce que le temps restant à la partie soit écoulé.
Pee-Wee et Bantam	10	La partie prend fin.
Midget et Junior	7	La partie prend fin.

4.5 Nombre minimal de joueurs

À compter de l'heure planifiée du début d'une partie, un délai maximum de dix (10) minutes sera accordé à une équipe pour se présenter sur la glace avec le minimum de joueurs requis (voir les règlements administratifs de Hockey Québec). Après ce délai, si l'équipe fautive ne peut présenter le minimum de joueurs requis, elle perd automatiquement la partie 1 à 0, ainsi que son point Franc Jeu. La feuille de pointage est dûment complétée et fermée. Le temps de glace alloué pour cette partie peut être utilisé par l'équipe gagnante.

L'organisation responsable de l'équipe fautive pourra se voir imposer une amende jusqu'à un maximum de 300\$ selon la décision du Bureau des gouverneurs.

Une équipe peut être contrainte de cesser ses activités au sein de QBC après une deuxième partie perdue par défaut pour manque de joueurs. Le cas sera étudié par le comité de discipline en

premier lieu et suite à l'audition des personnes concernées, le comité fera rapport de la décision prise au Bureau des gouverneurs.

4.6 Retard d'un joueur à une partie

Il est à noter que si un joueur est en retard pour le début de la partie, il est permis à l'entraîneur de l'équipe concernée de l'inscrire sur la feuille de pointage à la condition d'en aviser l'arbitre en charge de la partie. Le joueur pourra embarquer sur la glace en tout temps lors d'un arrêt de jeu. Si le joueur ne se présente pas, il incombe à l'officiel en charge et à l'entraîneur de faire rayer le nom du joueur sur la feuille de pointage.

4.7 Feuille de pointage

- a) L'entraîneur de chaque équipe doit indiquer son gardien de but partant sur la feuille de pointage, s'assurer que la présence des joueurs inscrits est exacte et doit aussi indiquer, s'il y a des joueurs affiliés (les lettres J.A. doivent être inscrites à côté du nom du joueur).
- b) Le marqueur doit s'assurer que la feuille de pointage utilisée est celle reconnue par Hockey Québec selon l'année en cours.
- c) Le marqueur doit indiquer sur la feuille de pointage l'heure du début et l'heure de la fin de chaque partie.
- d) L'arbitre en charge de la partie doit valider au début de la partie, le nombre de joueurs inscrits et présents pour chaque équipe, inscrire le nombre de ceux-ci sur la feuille, vérifier si l'entraîneur-chef de chaque équipe a bien signé la feuille.
- e) À la fin de la deuxième période, le marqueur doit indiquer le temps alloué officiellement pour la troisième période (selon l'article Temps de jeu), ce temps doit absolument être inscrit sur la feuille de pointage.
- f) Après la partie, l'arbitre en charge doit s'assurer que la feuille de pointage est bien complétée et surtout voir à ce que les codes de punition décernés sont les bons.
- g) Après toutes les vérifications d'usage, l'arbitre en charge doit signer sa feuille de pointage confirmant la validité de celle-ci (fermer sa feuille).
- h) S'il y a un rapport à faire sur un incident survenu au cours de la partie, l'arbitre en charge doit faire son rapport sur le formulaire prévu à cette fin et l'acheminer rapidement au président du comité de discipline.
- i) Lorsqu'il y a un joueur ou une joueuse qui quitte la patinoire en ambulance, le marqueur et l'officiel en charge doivent l'inscrire sur la feuille de pointage pour en aviser la ligue. Un rapport doit être fait par les arbitres concernant l'incident.

4.8 Arbitrage

Chaque organisation devra respecter les normes fixées par la ligue quant au nombre d'arbitre, de juges de ligne ou de juges arbitres, tels que spécifiés dans le tableau suivant :

Division	Nombre
Novice et Atome B & C	2 juges arbitres
Atome A et Pee-wee à Junior	1 arbitre et 2 juges de ligne

Dans l'éventualité où un seul officiel s'absente, la partie sera tout de même considérée valide à moins que le(s) officiel(s) présent(s) décide(nt) d'annuler la partie.

4.9 Arrêt d'un match

Les membres de l'exécutif et les membres du conseil d'administration d'une association œuvrant au sein de QBC ou un bénévole désigné par ceux-ci, qui considère que la sécurité des intervenants (joueurs, entraîneurs, officiels) est en danger lors du déroulement d'un match, pourra consulter l'officiel responsable de la rencontre pour lui faire part de ses craintes et suggérer l'arrêt

de la partie. La décision finale revient à l'officiel responsable de la rencontre et est finale, conformément aux règles de Hockey Canada.»

5 Tournoi de fin de saison

Tous les règlements de Hockey Québec qui encadrent la tenue des tournois régionaux s'appliquent au présent tournoi de fin de saison de QBC. Toutes les dispositions réglementaires inscrites dans les sections précédentes s'appliquent également au tournoi de fin de saison, à l'exception des précisions ou des modifications suivantes.

5.1 Formule et position de départ

Pour chaque division, le tournoi suit une formule de "double élimination", dont le graphique est entériné au Bureau des gouverneurs lors de la rencontre du mois de janvier. La position de départ de chaque équipe est déterminée au hasard.

5.2 Identification des équipes locale et visiteuse

Pour la première partie du tournoi de fin de saison, l'équipe locale sera déterminée au hasard et entériné au Bureau des gouverneurs lors de la rencontre du mois de janvier. Pour toutes les autres parties du tournoi de fin de saison, l'équipe locale sera celle qui aura terminé en meilleure position au classement de la saison régulière.

5.3 Temps de glace

Contrairement aux parties de saison régulière (voir article 4.1), il n'y a pas de temps de glace maximal imposé pour les parties du tournoi de fin de saison.

5.4 Temps de jeu

Tout comme les parties de saison régulière (voir article 4.2), le temps de jeu est chronométré. Cependant, chaque période a la durée indiquée dans le tableau suivant :

Division	Période 1	Période 2	Période 3
Novice	12 minutes	12 minutes	12 minutes
Atome à Junior	15 minutes	15 minutes	15 minutes

En cas d'égalité après trois périodes de jeu, il est de la responsabilité de l'arbitre en charge de la partie de s'assurer de l'application des règles de la formule Franc Jeu.

5.5 Temps d'arrêt

Contrairement aux parties de saison régulière (voir article 4.3), un temps d'arrêt de 30 secondes par équipe peut être accordé à la demande de l'entraîneur.

5.6 Particularités sur le déroulement d'une fin de partie déséquilibrée

Le tableau suivant présente les particularités qui seront appliquées par les officiels de la partie lorsqu'un déséquilibre marqué par un écart de buts prononcé est constaté entre les deux équipes une fois la 2^e période complétée.

Divisions	Écart de buts	Particularités
Novice à Bantam	7	Le reste de la partie n'est plus chronométré.
Novice à Bantam	10	La partie prend fin.
Midget et Junior	7	La partie prend fin.

5.7 Arbitrage

Un quatrième (4^e) officiel sera requis pour toutes les parties des divisions Midget et Junior.

5.8 Surfaçage

Le surfaçage se fera à la fin des parties à l'exception des matchs de Finales ou le surfaçage se fera entre la deuxième et la troisième période.

5.9 Présence obligatoire

Une équipe qui ne se présente pas pour une partie du tournoi de fin de saison sera disqualifiée du tournoi. Cependant, si cette situation survient pour un match de Finale, l'adversaire qui aura affronté l'équipe fautive lors du match de demi-finale, agira comme équipe remplaçante de l'équipe fautive pour le match de la Finale.

L'organisation responsable de l'équipe fautive pourra se voir imposer une amende jusqu'à un maximum de 300\$ selon la décision du bureau des gouverneurs.

5.10 Partie annulée

Toute équipe doit participer à toutes les parties prévues au calendrier publié. Seule la fermeture d'un aréna ou des conditions routières impraticables confirmées par le président de QBC, ou son représentant, pourra justifier l'annulation d'une partie. Puisque les parties du Tournoi ne peuvent être reprises, l'équipe qui aura terminée en meilleure position au classement sera déclarée gagnante.

5.11 Cartable d'équipe

Chaque équipe doit avoir en sa possession à chaque partie son cartable d'équipe complet et à jour. L'organisation membre responsable de l'encadrement de la partie pourrait exiger de faire des vérifications pendant la période allant de 30 minutes avant le début d'une partie jusqu'à 30 minutes après la fin de la partie.

5.12 Villes hôtes

Chaque organisation membre s'engage à encadrer tous les matchs, à l'exception des Finales, d'un certain nombre de catégories en fonctions des heures de glaces qu'elle doit fournir au prorata du nombre d'équipes inscrites à QBC.

Tous les matchs des Finales seront encadrés par une organisation membre en alternance, déterminé par l'ordre alphabétique du nom de l'organisation, tels que présentés à l'annexe A des statuts de QBC et ce, à moins d'avis contraire du Bureau des gouverneurs.

5.13 Diffusion des résultats de parties

L'organisation membre responsable de l'encadrement d'une partie du tournoi de fin de saison doit faire parvenir par courriel au responsable du calendrier, le résultat de la partie immédiatement à la fin de celle-ci.

6. Championnats régionaux

Le classement final de la saison régulière déterminera les équipes qui se verront offrir une participation aux championnats régionaux de fin de saison.